



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Marie-Hélène	PLAVERET (Suppléante)	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J.F. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

148-2024 ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A MARCHES SUBSEQUENTS DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET DE VRD

Rapporteur : Marc GIRARD

Un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents de travaux d'assainissement, d'eau potable et de VRD a été signé entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie et 5 entreprises titulaires le 2 octobre 2020 pour une durée d'un an reconductible 3 fois. Arrivant prochainement à échéance, il convient de le renouveler.

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme de procédure adaptée ouverte (articles R.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.marches-securises.fr le 14 juin 2024. Un avis de publicité est également paru dans le journal d'annonces légales Le Dauphiné Libéré le 20 juin 2024. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 26 juillet 2024 à 12h00.

Les critères de jugement des offres, énoncés dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Prix des prestations 60%
- Valeur technique 40%
 - o Personnel disponible, habilitation et organisation des moyens humains pour l'exécution des prestations (8 points)
 - o Engins disponibles et utilisés pour les opérations (8 points)
 - o Organisation de l'entreprise pour la préparation du chantier et pour les opérations de récolement (6 points)
 - o Organisation de l'entreprise pour le déroulement des chantiers et le respect de la sécurité des riverains, des usagers et du personnel (6 points)
 - o Moyens mis en œuvre pour permettre la réactivité de l'entreprise dans ses réponses aux marchés subséquents et pour leur exécution (8 points)
 - o Démarche environnementale, pollution, propreté des chantiers et des abords (2 points)
 - o Procédures générales d'auto-contrôle (2 points)

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents avec un montant maximum pour la durée totale du marché (4 ans) fixé à 2 000 000 € HT. L'accord-cadre sera attribué à 5 opérateurs économiques.

Les 7 offres reçues ont été analysées par les maîtres d'œuvres (ABEST et EMOAA) et les techniciens de la Communauté de communes. Des demandes de précisions techniques et des négociations financières ont été réalisées auprès des candidats.

Lors de la Commission MAPA du 10 septembre 2024, le classement suivant a été acté :

Classement	Entreprises candidates	Attributaires de l'accord-cadre
1	PETAVIT / SPIE BATIGNOLLES	OUI
2	BLANC FRERES / BMC TP	OUI
3	EHTP / NGE Routes / TPB	OUI
4	SESA PRB	OUI
5	SADE	OUI
6	SERTPR / DEBERNARDI	NON
7	HOFF / JBTP	NON

Le marché prend effet au 1^{er} octobre 2024 pour un an, renouvelable trois fois par période d'un an, par tacite reconduction. Les 5 attributaires seront consultés en vue de la passation de marchés subséquents au fur et à mesure de l'apparition des besoins.

Si le montant maximum (2 000 000 € HT) est atteint avant la fin du marché, une remise en concurrence sera effectuée sans attendre le terme initial de l'accord cadre.

Vu le procès-verbal de la Commission MAPA du 10 septembre 2024 et l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les 5 entreprises ou groupements d'entreprises suivants : PETAVIT/SPIE BATIGNOLLES, BLANC FRERES/BMC TP, EHTP/NGE ROUTES/TBP, SESA PRB et SADE en tant que titulaires de l'accord-cadre de travaux d'assainissement, d'eau potable et de VRD du 1^{er}/10/2024 au 30/09/2028 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'accord-cadre avec les entreprises citées ci-dessus, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ce marché ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget principal et aux budgets annexes « Assainissement », « Eau potable » et « Transport et Mobilité » de la Communauté de Communes pour les années 2024 à 2028.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

